OPTIMUM®
Assurance vie

“ Votre partenaire en assurance vie ”

Flash

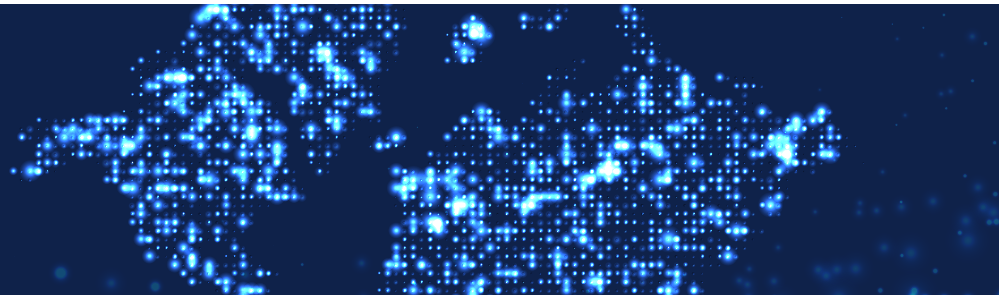

Septembre 2023

Optimum Vie est une société d’assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* de septembre :

1. Optimum Vie engagé aux côtés de l’association HAFB – Halte Aux Femmes Battues
2. Les Journées du Courtage
3. L’équipe commerciale s’étoffe – région Occitanie
4. Consultations et accès sécurisés… Vigilance !
5. Inégalités de genre en début de vie active, un bilan décourageant (étude du CEREQ Centre d’études et de recherches sur les qualifications)
6. Facilitation de la sortie en capital des différents plans d’épargne retraite pour les épargnants ne disposant que d’une petite rente
7. Majoration de la taxe d’habitation : plus de 2 000 communes supplémentaires concernées
8. **Optimum Gestion Financière** : Le retour de l’Ancien Monde

Optimum Vie engagé aux côtés de l’association HAFB – Halte Aux Femmes Battues

Depuis 2022, Optimum et ses employés soutiennent généreusement les femmes vulnérables ou en situation de violence en effectuant des dons de matériel et du bénévolat auprès de quatre organismes régionaux jouant un rôle clé d’accompagnement et d’hébergement pour les victimes.

À Paris, Optimum Vie s’est engagée depuis mars 2022 dans cette cause à travers l’association HAFB (Halte Aux Femmes Battues).

Pourquoi soutenir les femmes en situation de violence ?

La violence est souvent invisible et concerne peut-être vos proches sans que vous le sachiez. Elle se manifeste sous différentes formes : économique, psychologique, physique, verbale ou sexuelle. La violence est indifférente au niveau d’éducation ou d’aisance financière et paralyse les victimes par la peur ou l’imprévisibilité de la dominance et du contrôle. L’isolement de la pandémie a exacerbé les problèmes liés à la violence conjugale. Les organismes d’aide jouent un rôle clé d’accompagnement et d’hébergement pour les victimes et leurs enfants.

Nous sommes très fiers d’apporter notre soutien à cette association qui vient de fêter ses 40 ans (depuis 1983, 40 ans d’actions de solidarité et d’accompagnement).

Nous organisons notre campagne annuelle de collecte de dons du 2 au 13 octobre 2023 et accueillons vos gestes de générosité pour accroître nos dons monétaires ou susciter l’intérêt de nos employés envers des tirages dont les sommes recueillies sont remises à l’organisme HAFB.

Si vous souhaitez vous aussi vous impliquer et nous accompagner dans cette action, vous pouvez vous rapprocher de Madame Sandra Bricoteau : sbricoteau@optimumvie.com.

Les Journées du Courtage

C’est le rendez-vous de la rentrée ! Venez nous rendre visite les mardi 19 et mercredi 20 septembre au Palais des congrès de Paris nous serons ravis de vous accueillir sur le **stand n° P27** (Hall Paris).

À très bientôt !

L'équipe commerciale s'étoffe – région Occitanie

Cher(e)s partenaires nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée dans notre équipe depuis le 5 septembre de Géraldine Garnil en qualité de Déléguée Commerciale pour la région Occitanie.

Vous pouvez dès à présent prendre contact avec elle et nous vous remercions par avance de l'accueil que vous voudrez bien lui réserver.

Ggarnil@optimumvie.com | Tél : 06 03 78 36 88

Consultations et accès sécurisés... Vigilance ⚠

Cher(e)s partenaires,

Nous sommes particulièrement sensibles à notre et votre sécurité lors de vos accès à nos systèmes d'information.

Nous sommes très attentifs aux différentes mesures de protection dans le respect de nos obligations légales et règlementaires et souhaitons vous adresser ci-dessous quelques rappels importants sur les règles à respecter :

- Utiliser un mot de passe robuste (au minimum 8 caractères utilisant minuscules et majuscules, chiffres et lettres et caractères spéciaux) ;
- Eviter les mots de passe courant utilisant des informations personnelles ;
- Ne pas utiliser le même mot de passe sur plusieurs sites
- Penser à le modifier régulièrement ;
- Éviter les connexions depuis les réseaux publics.

Nous vous confirmons par ailleurs que :

- Optimum Vie n'appelle pas les clients en direct ni ne communique des montants d'épargne ou frais... ;
- Toutes les demandes émanant de vos clients vous sont répercutées afin de vous laisser le soin d'intervenir ;
- Notre obligation légale de communication en direct à vos clients se résume au relevé annuel.

Nous attirons donc votre vigilance sur toute communication qui n'émanerait pas directement de nos services, et à nous signaler toute demande qui pourrait vous paraitre suspecte.

Pensez à vérifier l'adresse mail qui communique avec vous et pour ce qui nous concerne, xxxxxxx@optimumvie.com.

Signalez nous tout appel téléphonique suspect ou qui vous demanderait des éléments liés à des données sensibles (RIB, coordonnées clients...).

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions ; en cas de problème contactez nos assistantes commerciales qui se mettront en relation avec nos services gestion et/ou informatique.

Nous vous remercions par avance de votre vigilance et de votre collaboration.

Inégalités de genre en début de vie active, un bilan décourageant
(étude du CEREQ Centre d'études et de recherches sur les qualifications)

Alors que les jeunes femmes sont toujours plus diplômées que les hommes, les inégalités entre les sexes sur le marché du travail ne se réduisent pas.

De l'accès à l'emploi aux niveaux de salaires, le CEREQ dresse un état des lieux de la situation des jeunes de la Génération 2017 après trois ans de vie active, comparée à celle de la Génération 2010. Si les conjonctures sont différentes, plafond de verre et plancher collant ne semblent pas prêts de vaciller.

Les jeunes ayant quitté le système éducatif en 2017 sont entrés sur le marché du travail dans une bonne conjoncture économique, jusqu'à l'avènement de la crise sanitaire de mars 2020. Leurs trois premières années de vie active se sont donc déroulées dans de meilleures conditions que celles des jeunes sorties de l'école en 2010. Par ailleurs, cette génération est plus diplômée que la précédente, et les femmes sont particulièrement concernées par ce mouvement. Devant ces deux tendances, comment ont évolué les inégalités entre les femmes et les hommes en début de vie active entre les deux générations ?

Accès à l'étude complète via le lien suivant : https://www.cereq.fr/inegalites-de-genre-en-debut-de-vie-active-un-bilan-decourageant.

Facilitation de la sortie en capital des différents plans d'épargne retraite pour les épargnants ne disposant que d'une petite rente

Dans le contexte d'une inflation fragilisant le rendement réel des rentes des plans d'épargne retraite, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a décidé de renforcer le dispositif existant permettant à un assureur de verser un capital, en substitution d'une rente d'un montant inférieur à 100 euros par mois. Ce dispositif était jusqu'à présent une faculté exercée par l'assureur, sans constituer un droit pour l'assuré, alors qu'une rente de 100 euros par mois peut conduire au versement, en substitution, de plus de 30 000 euros si le rachat intervient à 65 ans.

Un arrêté du ministre l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a ainsi été publié le vendredi 21 juillet. Il prévoit les avancées suivantes :

- Pour tenir compte de l'inflation, le seuil minimal de rachat des rentes est revalorisé de 100 à 110 euros ;
- L'arrêté clarifie le droit applicable pour préciser que les rentes déjà en cours de liquidation (après le départ en retraite) sont susceptibles d'être rachetées, alors que ce rachat ne pouvait se faire jusque-là qu'au moment du départ à la retraite ;
- Enfin, l'arrêté renforce la protection des épargnants en imposant, sur le modèle de ce qui existe déjà pour les nouveaux plans d'épargne retraite (PER), le libre consentement du bénéficiaire de la rente avant de procéder au rachat. Cette disposition permet de protéger les épargnants qui préfèrent conserver une rente plutôt que de recevoir un capital. Auparavant, un assureur pouvait verser un capital en substitution d'une rente d'un faible montant sans avoir à recueillir le consentement du bénéficiaire pour les contrats d'épargne retraite antérieurs au nouveau plan d'épargne retraite (contrat Madelin, articles 83, plan d'épargne retraite populaire, etc.).

L'ensemble de ces mesures sont susceptibles d'ouvrir ce dispositif à plus de 700 000 nouveaux épargnants.

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a déclaré : « *Cette réforme permettra de mieux protéger l'épargne des retraités disposant d'une petite rente au titre de leur plan d'épargne retraite. Elle protégera le fruit de leur travail et renforcera leur liberté de choix entre sortie en capital ou en rente.* »

https://presse.economie.gouv.fr/21072023-cp-facilitation-de-la-sortie-en-capital-des-differents-plans-depargne-retraite-pour-les-epargnants-ne-disposant-que-dune-petite-rente/

Majoration de la taxe d'habitation : plus de 2 000 communes supplémentaires concernées

Le décret qui autorise plus de 2 000 communes supplémentaires à majorer la taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires est entré en vigueur le 26 août.

Cette mesure concerne entre autres les résidences secondaires, et les municipalités ont désormais la possibilité d'appliquer une majoration qui pourra atteindre 60 % de la taxe d'habitation. Pour rappel, avant l'entrée en vigueur de cette mesure, seules les agglomérations comptant plus de 50 000 résidents ou celles où un déséquilibre notoire entre l'offre et la demande de logements était identifié étaient admissibles à cette surtaxe. La loi de finances de 2023 a cependant éliminé le critère de la population.

Parmi les localités concernées par ce dispositif, on compte des destinations touristiques du sud de la France comme Saint-Tropez, Saint-Raphaël, Fréjus et Menton, ainsi que des endroits en Corse tels qu'Appietto et Sarrola-Carcopino. Les îles de la côte Atlantique, de l'Île-de-Sein à l'île de Ré, et incluant également des îles, telles que l'île aux Moines, Groix, Houat et Hoëdic, font partie de cette liste. De plus, certaines communes des DOM-TOM comme Le Diamant en Martinique et La Désirade en Guadeloupe sont incluses. Elles se joignent ainsi aux grandes métropoles françaises telles que Paris, Nantes, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice et Toulouse.

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047998521

Optimum Gestion Financière : Le retour de l'Ancien Monde

Les banques centrales proches de gagner la bataille de l'inflation ?

10 mois après avoir atteint son pic à 10,7 %, l'inflation de la zone euro a considérablement ralenti pour s'établir à 5,3 % en juillet et en août. Bien que la hausse des prix à la consommation ait été divisée par 2, le niveau reste élevé et largement supérieur à la cible de la *Banque Centrale européenne* (2 %). Consécutivement à la première vague d'inflation liée au prix de l'énergie, c'est désormais la persistance des composantes « *cœur* » (services et bien non énergétiques), dont les prix augmentent de 5,3 %, qui préoccupe l'institution de Francfort. La baisse marquée des prix à la production en Allemagne (-6,0 % en juillet) devrait supporter la baisse des prix à la consommation. Autre indicateur positif pour la désinflation européenne, les prix des exportations chinoises ont reculé (-17 % sur 1 an).

Les États-Unis et le Canada maintiennent leur avance sur le Vieux Continent avec une hausse des prix à la consommation de *seulement* 3,2 % et 3,3 % en juillet. Grâce à une meilleure maîtrise de l'inflation, l'Amérique du Nord apparaît comme une zone d'investissement attractive pour les investisseurs européens. Plus particulièrement le Canada, qui à l'inverse des États-Unis, bénéficie toujours de la meilleure notation (AAA) pour sa dette gouvernementale. En effet, *Fitch* a abaissé la notation des États-Unis à AA+ en raison de la détérioration budgétaire et des multiples crises sur le plafond de la dette. Pour rappel, l'agence de notation *S&P Ratings* avait déjà retiré le AAA aux États-Unis en 2011.

Les risques de récession ne sont pas effacés

La zone euro a connu une croissance atone sur le 1er semestre 2023 avec seulement 0,1 % de hausse du *Produit Intérieur Brut* (« *PIB* »). Malgré une récession évitée sur la première partie de l'année, les risques restent à la baisse pour la zone euro. En effet, l'indice des directeurs d'achats de la zone euro (« *PMI* ») s'est établi en zone de contraction sur les 3 derniers mois. En outre, le carnet de commandes de l'industrie allemande faiblit (-10,5 %). Ces niveaux coïncident généralement avec une contraction du *PIB*.

Alors que les investisseurs anticipaient un rebond de la croissance mondiale grâce à la Chine, la faiblesse de la demande intérieure chinoise et la crise immobilière préoccupent les marchés. De fait, les importations chinoises ont reculé de 12 % en juillet, soulignant le ralentissement de la consommation. Après *Evergrande*, c'est le promoteur immobilier *Country Garden* qui fait face à des difficultés financières en raison d'un marché de la pierre déprimé. Or, ces 2 géants du secteur pourraient présenter un risque systémique à l'économie chinoise. Aussi, la *Banque Populaire de Chine* a assoupli sa politique monétaire avec la baisse de ses taux de référence 1 an et 5 ans, puis un allègement des réserves obligatoires des banques commerciales pour relancer le crédit. En conséquence, les perspectives de croissance sont moroses pour les 12 prochains mois.

Résurgence des obligations

Nouveau paradigme pour les investisseurs ? Ou plutôt retour à l'Ancien Monde ? Après avoir rallié le territoire négatif, le taux de rendement des obligations en euro (gouvernementales et corporatives) est désormais équivalent au taux de dividende des actions européennes (3,5 %). La classe d'actifs obligataire a retrouvé toute son attractivité après 8 ans de politique monétaire ultra-accommodante. Conjugué au contexte macroéconomique dégradé, cela nous encourage à privilégier les actifs de meilleure qualité (dettes souveraines, obligations d'entreprise *investment grade*, actions de qualité) qui devraient mieux résister.

Performances 2023*	Fonds	Indice
Optimum Actions	**5,7**	9,5
Optimum Actions Internationales	**7,2**	11,6
Optimum Patrimoine	**4,5**	7,7
Optimum Obligations	**1,2**	1,7
Fonds Optimum Actions Canada (R)	**4,5**	4,6

*Nettes de frais de gestion au 8 septembre 2023

OPTIMUM VIE S.A.
94, rue de Courcelles
75008 Paris, France
+ 33 1 44 15 81 81

optimumvie.com
optimumvie.com/linkedin

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.